

Image not found or type unknown



succession et contrat de mariage

Par **eliot27052009**, le **13/03/2012** à **09:19**

bonjour

marié en séparation de bien et donation au dernier vivant, mon mari a un reçu un héritage en bien propre pour une valeur de 50000 € qui a été versé sur le compte joint et dépensé pour régler des prêts et loisirs. A son décès sachant qu'il a des enfants d'un premier lit est ce que je devrai rembourser cet argent qui a été dépensé avec le compte joint.